

RAVILLE

Janvier 2014



*2014 sera une année de changements dans beaucoup de communes,
dans la nôtre aussi.*

Je ne me représenterai pas à la fonction de Maire aux élections municipales de mars prochain.

Et ceci pour 3 raisons essentielles :

** 5 mandats de 6 ans, soit 31 ans en place, c'est long !*

** durant ces 5 mandats, j'ai changé (peut-être pas en bien) ... et les habitants de Raville aussi.*

Deux bonnes raisons qui me conduisent à dire : "il faut (savoir) passer la main".

Mon père répétait, lui : "de temps en temps, il faut changer le cheval de cordeau de l'attelage".

** et une troisième raison : j'aspire à une liberté, une vraie, que je ne connais plus depuis longtemps. C'est peut-être égoïste, mais je pense avoir assez donné.*

En effet, il n'y a que les esprits simplistes, pour ne pas dire simplets, qui s'imaginent que le Maire fait ce qu'il veut. Ils sont bien loin de la réalité ! Ces dernières années surtout, la multiplication des normes et contraintes a bien balisé le chemin à suivre.

Pour ma part, j'ai toujours essayé de garder mon indépendance. L'objectif étant de déterminer ce qui pouvait être utile à notre communauté dans son ensemble sans suivre automatiquement les "ordres" des fonctionnaires de toute nature. Ce sont eux qui sont au service des élus et non le contraire.

Alors que nous souhaiter pour 2014 ?

D'abord, que des candidats se présentent librement, en toute connaissance de l'environnement extra communal qui a évolué ces dernières années.

Qu'ils ne viennent pas dans un esprit de revanche exacerbé par des aigris de la vie.

Et enfin, que ces candidats ne viennent pas pour préserver leurs petits acquis personnels ou de caste, mais soient motivés par l'intérêt général collectif.

En effet, un certain nombre de choses me font peur pour l'avenir de notre commune :

- la mise en place du SCOTAM qui risque de nous enlever beaucoup de marge de manœuvre*
- la suite de la réforme des intercommunalités qui irait dans le même sens*
- et puis, toujours, le problème de notre système scolaire qui est de plus en plus inadapté au contexte d'aujourd'hui.*

RAVILLE, janvier 2014
Jean-Paul BECKER

Extrait de l'allocation lors des vœux de la Municipalité du 04 janvier 2014

Etat civil de l'année 2013

Naissances

- **Mathis**, fils de Franck SCHWABE et Audrey LALLEMENT, le 20 janvier
(19, rue des Chenevières)
- **Lisa**, fille de Arnaud DUJIN et Adeline KLETPPER, le 20 mars
(7, rue de Plappecourt)
- **Mathis**, fils de Serge SCHVIND et Laurence ANTONIOLI, le 29 avril
(9, rue du Pâtural)
- **Louisa**, fille de Akli MECHOUB et Christèle BECK, le 18 novembre
(15, rue des Rentiers)

Mariages

- ♥ **Adeline KLEPPER** et **Arnaud DUJIN** le 24 août
à Raville
- ♥ **Elisabeth ALFONSO GARCIA** et **Emmanuel APPEL** le 31 décembre
à Raville

Décès

- **Aimée ROBERT**, le 19 mars

née le 15 juillet 1927 à Raville

Elle a toujours vécu à Raville, au 11, rue des rentiers, sauf durant la dernière guerre où elle avait été expulsée à Livron (Drôme) avec sa famille. Pendant plus de 30 ans, elle a assuré l'entretien de l'église paroissiale : ménage, blanchissage des nappes, fleurissement, préparation des accessoires sacramentaux, ...

- **Alice BECKER**, le 09 mai

née le 02 février 1937 à Raville

Jusqu'à son mariage en 1960 avec Georges HELFER, elle habitait avec sa famille au 10, en Grand' Rue

- **Cécile ADAM**, le 1^{er} septembre

née le 22 février 1924 à Raville

Elle a exploité la ferme familiale au 6 – 8, rue la Lache avec son frère Raymond.

- **Fernand LACROIX**, le 15 septembre

né le 29 août 1924 à Raville

Ses parents exploitaient la ferme au 4, rue des Chenevières, reprise par la suite par son frère Henri. Gynécologue à l'hôpital de Freyming il était resté attaché à "son" village et ne manquait aucune manifestation.

- **Joseph VELVERT**, le 15 novembre

né le 13 janvier 1938 à Metz

Après son service militaire en Algérie, il avait exploité la ferme familiale au 7, rue des 3 cantons.

- **Patrice ONORATO**, le 25 novembre

à l'âge de 43 ans

Venant de Courcelles-Chaussy, il avait habité avec ses parents au 6, en Grand' Rue.

- **Jean-Marie PAPILLIER**, le 20 décembre

né le 28 novembre 1935 à Raville

Ses parents habitaient au 9, rue des Rentiers. Electricien à la mine, il revenait régulièrement au village.

Bienvenue à Raville

à :

✱ **Sylvain LAPAIGE et Delphine MASSON**
(11, rue des Rentiers)

✱ **Akli MECHOUB et Cristelle BECK**
(15, rue des Rentiers)

✱ **Stéphane ETIENNE, Aliénor GEORGES et Livio**
(15, rue des Rentiers))

✱ **Francesco CUFFARO et Pamela GODEFERT**
(25, rue des trois cantons)

***Calvaire, au carrefour des RD 4 et 19,
en cours de nettoyage
par Erwin BOULANGER***



En vrac

Populations légales

Chaque année, l'INSEE publie en décembre une population légale pour l'année suivante. Celle-ci est obtenue par lissage, à partir des recensements de 1999 et 2008.

Officiellement, au 1^{er} janvier 2014 pour Raville, les références légales sont :

population municipale :	263
population comptée à part :	2
population totale :	265

et recensement de 2013

Les résultats publiés par l'INSEE sont conformes aux prévisions :

résidences principales :	92
logements occasionnels, résidences secondaires,	
logements vacants :	2
logements non enquêtés :	1
total des logements d'habitation :	95
total des bulletins individuels des habitants recueillis:	270

Changement d'utilisation des propriétés

L'article 34 de la loi de finances rectificative pour 2010 a étendu *l'obligation de déclaration spontanée* des changements de consistance ou d'affectation des propriétés bâties ou non bâties aux *changements d'utilisation des locaux à usage professionnel* ou commercial.

D'autre part, il instaure la possibilité pour l'administration, de demander aux propriétaires de souscrire une déclaration afin de mettre à jour la valeur locative de leurs propriétés bâties.

Le décret n° 2011-1795 du 6 décembre 2011 en fixe les modalités.

Vu le peu d'empressement des propriétaires à remplir leur devoir légal, c'est à la commission communale de impôts locaux directs que revient annuellement la tâche de signaler au service des impôts les modifications.

Ceci dans un souci d'équité, n'en déplaise à certains.

Carte grise : changement d'adresse

Tout possesseur d'un véhicule immatriculé dans le nouveau système (mis en place en 2009) peut désormais changer l'adresse qui figure sur la carte grise par internet.

Il lui faut créer un compte sur le site internet **mon.service-public.fr** et de se rendre sur l'onglet "démarches" suivi de "déclaration de changement de coordonnées".

Muni du certificat d'immatriculation, il suffit de suivre les instructions.

L'usager ayant fait la demande recevra à domicile une étiquette à apposer sur le certificat d'immatriculation. Il pourra recevoir jusqu'à 3 étiquettes successives, et, au quatrième changement d'adresse, une nouvelle carte grise lui sera envoyée à domicile.

" bon père de famille "

En France, le "bon père de famille", c'est fini !

Victime collatérale des manifestations du printemps 2013 suite au mariage pour tous ?

Non, victime tout simplement de l'aveuglement de nos députés qui n'ont pas encore compris que l'égalité des sexes ne se décrète pas et n'est pas une affaire de textes législatifs, ni des programmes scolaires d'ailleurs...

Le contexte :

On trouve encore des expressions anciennes dans le droit français. Certaines font bondir les tenants d'une "modernité", seule source de progrès. C'est le cas avec la notion juridique de "bon père de famille". A l'initiative des écologistes, les députés ont adopté un amendement visant à supprimer dans tous les textes en vigueur le "bon père de famille" et le remplacer par la "gestion raisonnable".

Exemple : le bénéficiaire d'un bail rural est *tenu d'user de la chose louée en bon père de famille*. Le propriétaire ne pourra agir que si les agissements du preneur sont *de nature à compromettre la bonne exploitation du fonds*.

Un peu d'histoire :

L'expression vient du latin "bonus pater familias", qu'on trouve dans le droit romain. Jusqu'à présent, l'expression était employée dans une quinzaine de textes en vigueur, depuis le Code Civil au Code de l'Urbanisme, en passant par le Code de la consommation et le Code Rural. Dans sa notion juridique, le "bon père de famille" désigne quelqu'un de *prudent et diligent, attentif, soucieux des biens ou des intérêts qui lui sont confiés comme s'il s'agissait de ses biens propres*. Le dictionnaire Hachette parle de *la sagesse, l'esprit d'économie qu'un père de famille est censé représenter*.

Un héritage contesté :

Dénonçant une expression "désuète" qui rappelle une "tradition patriarcale", l'amendement pour supprimer l'expression "bon père de famille" a été déposé dans le cadre de la loi sur l'égalité entre les hommes et les femmes.



rue des trois cantons

Lors de la (re)dénomination des rues du village en 1988, l'expression "rue principale" a été unanimement repoussée. La rue traversant de part en part le village a alors été appelée rue des trois cantons, en référence aux cantons d'alors : Pange, Boulay et Faulquemont.

Après le nouveau découpage des cantons, tel qu'il est envisagé actuellement, elle pourra garder son nom.

En effet, nous nous trouverons dans le canton du Pays Messin (dont le bureau centralisateur sera Courcelles-Chaussy), à la limite des cantons de Creutzwald (pour Bionville sur Nied) et de Faulquemont (pour Fouligny).

Quelle chance !

Domaine communal

Un bref tour d'horizon, ce qui y a été fait dans le village, ce qui devrait encore être fait.

Rues du village

Grand' rue et Rue des Rentiers

L'enfouissement des réseaux secs est terminé et la chaussée a été regravillonnée. Naturellement la pose d'un tapis macadam serait la bienvenue, mais vu ce qui reste à faire dans les autres rues, cette opération ne peut faire partie des urgences.

Le prolongement de la Grand' Rue vers la Nied a été nettoyé et l'herbe est régulièrement fauchée : on peut espérer qu'il en est fini avec les dépôts de toute nature à cet endroit. Un projet était d'aménager la berge de la rivière, derrière les poteaux en fer, et d'y installer une aire de détente. Il reste d'actualité.

Rue des Chenevières

Des gaines pour les réseaux secs sont en attente sous la chaussée depuis la fin de la rue jusqu'à la rue des vergers. Il ne reste donc qu'à continuer l'enfouissement jusqu'en face du transformateur du carrefour rue des 3 cantons – en Grand' Rue (sous trottoir et usoir) et à rénover l'éclairage public. A noter que les fils téléphoniques au dessus de la chaussée sont trop bas.

Un point noir : les terrains et bâtiments non entretenus.

Rue de la Lache

Enfouissement à réaliser (amorces des réseaux faites), mais la configuration actuelle du domaine communal pose problèmes pour la réalisation de la tranchée.

Dans cette rue, un problème de stationnement qui est susceptible de s'aggraver.

Rue du Pâtural

En attente depuis plusieurs années suite à un accident, le parapet du pont a "enfin" été changé. Toutefois l'auteur de l'accident n'a toujours pas indemnisé la commune (condamné à verser 9 036.98 € par jugement du 11-06-08).

Là aussi, les amorces des réseaux enterrés sont réalisées et en bas de la rue il a été imposé que les branchements nouveaux partent en souterrain depuis le même point, ce qui simplifiera les travaux. Il reste donc à réaliser l'enfouissement sur environ 120 ml, élargir la chaussée depuis la passage surélevé jusqu'au pont, poser des bordures (des 2 côtés) et confectionner un trottoir (un seul côté).

Une aire de repos près du pont serait la bienvenue.

Là aussi des fils téléphoniques sont trop bas et donc susceptibles d'être arrachés par les véhicules.

Rue de Plappecourt

À réaliser : suite de l'enfouissement des réseaux secs et rénovation de l'éclairage public, amorce de rue vers le n° 7bis et pose d'une borne d'incendie.

Rue des 3 cantons

La pose de bordures des 2 côtés de la chaussée à la sortie du village vers Servigny les Raville la délimiterait matériellement et éviterait le passage des véhicules sur les bas-côtés enherbés et leur détérioration presque continuelle.

A l'entrée du village en venant de Servigny les Raville, un système "physique" pour faire ralentir les véhicules sera à envisager en liaison avec l'aménagement de la parcelle de la réserve foncière communale.



avant

perspective dans la rue des 3 cantons,



après

démolition de l'immeuble n° 20

Le nombre et la répartition des **plaques de rue** et de **signalisation** est à revoir, suite à la disparition de certaines et l'évolution du bâti.

Stationnement

Globalement les habitants du village respectent le code de la route : les véhicules sont garés hors des trottoirs qui restent libres pour les piétons. Merci à tous ceux qui font l'effort de marcher quelques mètres pour rejoindre les places qui, il est vrai, sont nombreuses à Raville. Il reste toutefois quelques récalcitrants, en particulier dans la rue des 3 cantons, rue qui connaît un fort passage de véhicules.

On ne peut que leur rappeler qu'en cas d'accident dû à un encombrement du trottoir aucune indulgence ne leur sera accordée (par la Justice).

Mais faut-il attendre l'accident pour devenir raisonnable ?

Réalisation des trottoirs : règles appliquées lors de l'enfouissement des réseaux secs rue des 3 cantons et rue de Plappecourt

2 situations sont distinguées :

1- devant un terrain bâti :

- * *règle générale* : revêtement macadam sur une largeur de 1 m avec arrêt par bordure P1. A l'arrière, fermeture au schiste rouge ou au calcaire concassé
- * *exceptions*, au cas par cas:
 - si un muret en limite de propriété (ou tout système équivalent) et si le coût de la bordure est supérieur au surcoût du macadam supplémentaire pour aller jusqu'à celui-ci, alors enrobé sur toute la largeur

- si macadam déjà existant sur une largeur supérieure à 1 m avec surlargeur payée en son temps par le riverain (cas du centre village aggloméré par exemple), alors réfection à l'identique.

2- devant un terrain non bâti :

- * *règle générale* : pas de revêtement de trottoir en enrobé
- * *exception* : si le terrain non bâti se trouve entre deux terrains bâtis, alors, pour éviter une rupture dans la continuité du trottoir, la règle des terrains bâtis s'applique.

Toutefois, il reste toujours des situations "non standard". Elles sont à traiter au cas par cas.

Et naturellement, dans la mesure du possible, le coût des travaux doit rester dans l'enveloppe prévisionnelle.

Bâtiments communaux

La **mairie** a enfin retrouvé une salle de réunion qui a été équipée en mobilier neuf.

Tous les travaux effectués sur la mairie-école l'ont été à l'intérieur. Maintenant un ravalement des façades serait le bienvenu. En même temps, l'escalier extérieur d'accès depuis la rue des 3 cantons serait à revoir.

Dans les garages de l'**ancien lavoir** un atelier communal est fonctionnel. La toiture fuit de plus en plus et doit rapidement être reprise. Un accès élargi à la partie centrale du bâtiment permettrait d'en faire un lieu de stockage pratique (panneaux de signalisation, matériel, matériaux divers, sel de déneigement, ...)

Au niveau de l'**église**, des rives de la toiture sont à revoir ainsi que le tableau de protection et de commande des moteurs des cloches et des marteaux des sonneries.

Les acquisitions foncières à l'est du **cimetière** sont toujours dans l'attente de leur aménagement : nivellement, clôture, ... Le reculement du portail d'accès de ce côté au niveau du contrefort suivant permettrait de requalifier la place Saint Barthélemy.

Réserve foncière communale

Elle est maintenant entièrement viabilisée : raccordement au réseau communal d'assainissement collectif réalisé en même temps que la 2^e tranche de sa mise aux normes et pose récente d'un transformateur électrique avec dispositif de coupure.

Elle est donc prête à recevoir des constructions.

Mais les contraintes que va nous imposer le SCOTAM (voir p. 22) risquent d'entraîner la révision du concept de lotissement sur toute la parcelle.

Il est possible qu'une partie de celle-ci puisse être destinée à une autre fin (à définir).

L'une des difficultés de l'équipe municipale à venir sera de définir, comme toujours à partir des possibilités financières, des priorités respectant une juste aspiration de chacun à un environnement agréable et le devoir de l'entretien de l'existant.

Assainissement

Les équipements fonctionnent correctement. Un seul problème : le poste de refoulement de la rue des Rentiers se mettait souvent en alerte. La cause a été difficile à détecter. A force de tâtonnements, il a été constaté que c'était tout simplement un anneau de dépôts de graisses qui se formait sur les parois du réservoir. Les poires de contacts électriques y restaient collées et ne remplissaient pas leur office. Maintenant tout est rentré dans l'ordre et la présence à proximité de la borne de prélèvement sur le réseau d'eau potable permet un lavage efficace des équipements.



Le développement durable de nos territoires nécessite un regard neuf sur la valorisation des ressources en eau. Restaurer le fonctionnement et la biodiversité des milieux aquatiques, protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable, lutter contre toutes les pollutions, tels sont les grands chantiers du Grenelle Environnement sur lesquels il faut investir.

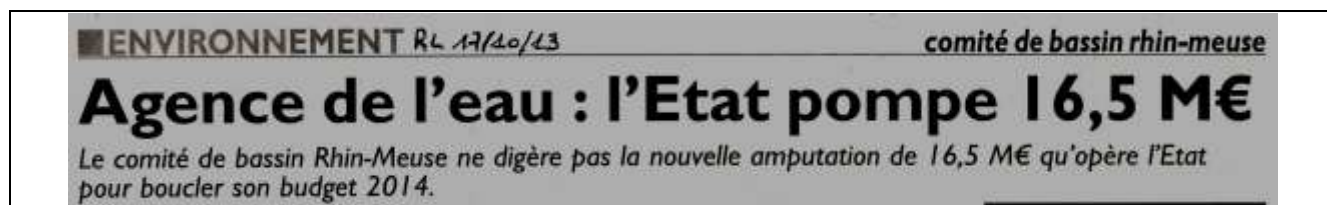
Les Agences de l'Eau et l'ONEMA sont plus que jamais aux côtés des collectivités et de leurs élus pour, **ensemble, faire de l'eau une source d'avenir.**

Une prime de 1 000 € a été attribuée à la commune pour la qualité de l'épuration. Mais ce ne sont finalement que 690 € qui ont été versés, après application d'un coefficient de réfraction commun à tous les dossiers afin de minorer les montants des primes de façon à respecter l'enveloppe financière globale dont dispose l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Vu les contraintes de plus en plus fortes au niveau de cet organisme, on ne peut que se féliciter que la mise aux normes de l'assainissement soit terminée chez nous.



Après Balladur, Bachelot et autres ministres, des redevances que nous versons à l'Agence de l'Eau en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006) sont à nouveau détournées par l'Etat à son profit.



Un hold-up "légal" et un impôt de plus sans le dire!

A titre de comparaison : 16.5 M€ représentent plus de 10 % des redevances payées avec les factures d'eau en 2012.

S P A N C (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

D'après la loi, les communes doivent assurer, depuis 2005, le contrôle des installations d'assainissement individuelles des immeubles non raccordés au réseau public de collecte. Ce contrôle doit être effectué au moins tous les 8 ans et à chaque vente d'un immeuble concerné, mais aucune sanction n'est prévue en cas de non réalisation.

Problème : cette mesure est impossible à mettre en œuvre au niveau d'une commune rurale : pas de service spécialisé, contrôles ponctuels (8 installations concernées à Raville).

Au niveau départemental, il n'est pas envisagé de créer un tel service pour l'instant.

La commune de Raville, comme d'autres, s'est tournée vers la CCPP afin que celle-ci prenne la compétence puis, soit forme un agent spécialisé, soit passe un marché groupé avec un prestataire.

La question est à l'étude.

finances

En fonctionnement, les comptes pour l'année 2013 s'établissent comme suit (à partir des enregistrements en commune et sous réserve de validation par le Receveur municipal) :

Budget assainissement :

dépenses : 20 635 €
recettes : 35 336 €

soit un excédent de 14 701 €, dont 12 250 € sont nécessaires pour la section investissements. Alors les 10 000 € de subvention d'équilibre prévus par le budget général ne seront pas nécessaires.

Budget général :

dépenses : 136 100 €
recettes : 162 303 €

soit un excédent de 26 203 €, qui, ajoutés aux 10 000 € ci-dessus, permettent de verser les 30 000 € prévus pour la section investissements.

La capacité d'investissement de la commune existe toujours. Toutefois il est certain que les marges de manoeuvre se sont réduites.

Ligne de trésorerie.

La commune a ouvert une ligne de trésorerie (= découvert autorisé) de 200 000 € auprès du Crédit Agricole.

Conformément à la loi, son utilisation a été signalée à chaque séance du conseil municipal, aussi bien en tirages qu'en remboursements.

Actuellement elle est complètement remboursée. Donc de ce côté-là, pas de mauvaise surprise pour l'équipe qui arrivera. En effet, il y a là un moyen parfois utilisé pour laisser une "ardoise" aux successeurs, la ligne de trésorerie n'apparaissant pas dans les comptes.

Elle devra à nouveau être mobilisée au printemps dans l'attente du versement des différentes subventions pour l'enfouissement des réseaux et surtout celle du Conseil Général de la Moselle (ses délais de paiements augmentent continuellement suite à des problèmes de liquidités) et du remboursement par l'Etat de la TVA payée en 2013 (pas avant la fin de l'année 2014).

Emprunts

voir tableau de la dette p. 12

pour le budget général :

après une période de baisse ces 5 dernières années, baisse inscrite dans une stratégie permettant d'envisager des travaux lourds, le dernier emprunt réalisé pour l'enfouissement des réseaux secs obligera à une gestion encore plus rigoureuse des dépenses de fonctionnement.

pour le budget assainissement :

ne pas perdre de vue que l'excédent de fonctionnement peut être remis en cause à tout moment par un dysfonctionnement (panne à la station, pollution dans le réseau de collecte, ...). Toutefois des taxes pour dispenses de fosse septique sont encore à recouvrer et, pour la suite, celles liées à de nouvelles constructions devraient permettre un peu plus de liberté et, pourquoi pas, de baisser la redevance d'assainissement (mais de façon massive !).

Ouvrier communal

Lors de la création du poste "emploi aidé", certains conseillers ont émis des réserves quant à son incidence sur les finances communales.

Jusqu'à la fin de son contrat en cours (15 mai 2014), l'ouvrier nous coûte 675 € par mois (aides déduites). Donc, pour l'instant, les réticences de ces conseillers n'étaient plutôt pas fondées.

La reconduction de l'emploi aidé actuel n'étant plus possible (2 ans maximum), en cas d'embauche sous forme de CDI ou d'agent stagiaire, on peut estimer la charge de la commune à environ 1 900 € par mois.

Avec ce supplément de 15 000 € pour l'année, leurs réticences deviendront tout à fait pertinentes.

Sans oublier, et cela beaucoup d'habitants du village – de trop ! – l'ont remarqué et signalé, que les problèmes sont aussi ailleurs.

Evolution prévisionnelle de la DETTE

Budget GENERAL

Année de Remboursement	45 734.71 € en 1998 à 5.31 % sur 12 ans	38 000 € en 2002 à 5.01 % sur 10 ans	25 000 € en 2004 à 3.85 % sur 8 ans	35 000 € en 2007 à 4.78 % sur 2 ans	70 000 € en 2010 EURIBOR + 0.80 soit 1.327 % * sur 15 ans	250 000 € en 2014 EURIBOR + 1.60 soit 1.887 % * sur 20 ans	TOTAUX intérêts et capital
	rue de Plappecourt rue des vergers	rue Chenevières école – logement	rue du Pâtural chemin de la Bosse	salle étage mairie-école	réseaux secs	réseaux secs	
2009	5 202.30	4 877.48	3 660.66	36 673.00			50 412.44
2010	5 202.30	4 877.48	3 660.66		1 601.88		15 342.32
2011		4 877.48	3 660.66		5 881.49		14 419.63
2012		4 877.48	3 660.69		5 881.49		14 419.63
2013					5 881.49		5 881.49
2014 à 2025					5 881.49	15 065.64	20 947.13
2026 à 2034						15 065.64	15 064.64

* = en janvier 2014

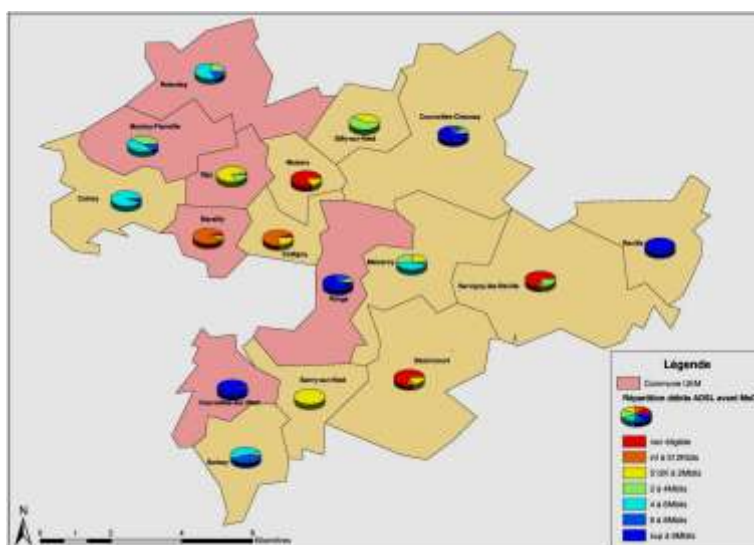
Budget ASSAINISSEMENT

Année de Remboursement	40 000 € en 2009 à 4.26 % sur 15 ans	300 000 € en 2011 à 4.40 % sur 30 ans	100 000 € en 2013 EURIBOR + 2.10 soit 2.325 % * sur 15 ans	TOTAUX intérêts et capital
	études mise aux normes	travaux mise aux normes	travaux mise aux normes	
2010	3 622.48			3 622.48
2011	3 622.48	8 589.56		12 212.04
2012	3 622.48	18 059.12		21 681.60
2013	3 622.48	18 059.12	5 950.99	27 632.59
2014 à 2024	3 622.48	18 059.12	7 933.17	29 614.77
2025 à 2028		18 059.12	7 933.17	25 992.29
2029 à 2041		18 059.12		18 059.12

le très haut débit pour tous ?

Sur le territoire de la Communauté des Communes du Pays de Pange, les situations sont très diverses :

- * des communes desservies par le réseau câblé UEM
- * une commune desservie par un réseau câblé Numéricable (Courcelles-Chaussy)
- * des communes proches d'un Nœud de Raccordement d'Abonnés (NRA) branché sur le réseau fibre optique du département de la Moselle
- * des communes en attente d'une desserte correcte.



Actuellement, sur 4 748 lignes existantes, 241 sont inéligibles à l'ADSL, 217 ont un débit inférieur à 512 Kb/s, 728 de 2 à 4 Mb/s et 1 700 supérieur à 8 Mb/s.

Cette disparité risque encore de s'aggraver avec les évolutions nouvelles des technologies et le peu d'empressement mis par les opérateurs pour desservir les zones d'habitat "dispersé", c'est à dire nos campagnes : en Moselle, l'intention des opérateurs est d'équiper en très haut débit (plus de 100 Mb/s) 70 communes (sur les 730) comprenant 36 % de la population. Aucune de ces communes ne fait partie de la CCPP.

La fracture numérique, déjà existante, entre territoires urbains et territoires ruraux va se retrouver aussi entre territoires ruraux, car certains d'entre eux se sont déjà engagés dans l'équipement haut débit.

Nous nous devons donc de réagir. Mais, vu les sommes à mobiliser, il nous faut intégrer un processus dépassant notre "petit" territoire.

Au niveau de l'Etat, des aides sont prévues dans le plan France Très Haut Débit, mais uniquement en direction de structures de taille départementale minimum. Ce qui conduit actuellement le Conseil Général de la Moselle à mettre en place un syndicat mixte opérationnel porteur d'un Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique.

On sait déjà que pour lui la logique sera : pas de "prioritarisation" mais "1^{er} arrivé, 1^{er} servi". Avec en trame de fond : il est possible qu'il n'y ai pas assez d'argent pour tous. Il faut donc aller vite. La CCPP a pris la compétence "Haut Débit" à la place de ses communes, compétence qui sera transférée au niveau départemental, pour que la structure puisse négocier avec les opérateurs et les financeurs.

Dans le même temps, une étude est en cours à la CCPP pour étudier la possibilité d'amener la fibre, donc le très haut débit, chez l'habitant.

Au stade actuel de la réflexion, le scénario le plus probable serait :

- = 1^{ère} phase : traiter l'urgence (exemple Servigny les Raville) par une montée en débit filaire garantissant 4 Mbits pour tous (minimum réglementaire). Pour cela la fibre serait amenée jusqu'à 11 sous répartiteurs "techniquement éligibles" et qui renverraient les signaux sur les réseaux cuivre actuels. En pratique, ceci garantirait 8 Mbits de débit presque pour tous. Il resterait environ 550 prises entre 4 et 8 Mbits du fait de leur éloignement et de la "qualité" du câble cuivre du réseau aérien de France Télécom (vieillesse, connexions multiples soumises aux intempéries, diamètres des câbles).

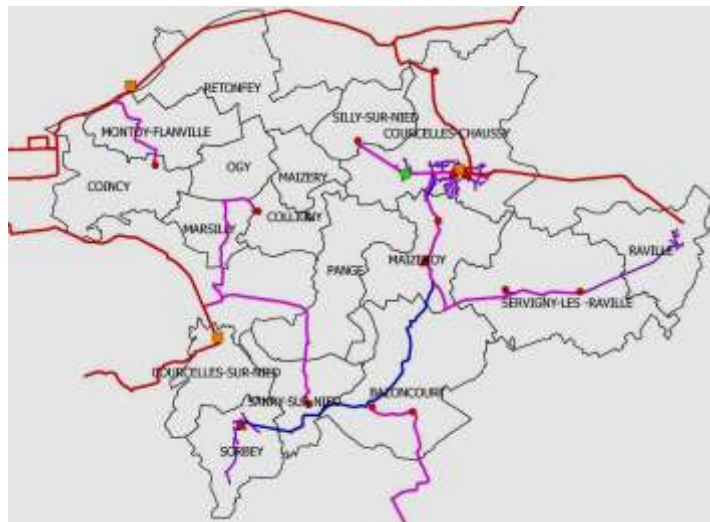
coût estimé de cette phase : 2.2 millions d'€
délais : entre 1 an et 1 an et demi

- = 2^e phase : aménagements progressifs en vue de "la fibre jusque chez l'habitant"

+ étape 1 : concernerait des communes de situations diverses non concernées par la

1^{ère} phase :

- Courcelles-Chaussy : le câble existe déjà, il suffit de le remplacer
- Raville : car facilité technique (NRA à proximité; enfouissement des réseaux réalisé sur la majeure partie du village), habitations entre Raville et Servigny les Raville trop éloignées du NRA
- Sorbey : pas dans les 11 de la 1^{ère} phase



+ étape 2 : les 11 communes de la 1^{ère} phase

+ étape 3 : les communes sous contrat avec l'UEM

coût estimé de cette phase : 6.4 millions d'€
délais : au moins 3 ans (étape 1 sur 2015-2017)

Mais beaucoup d'interrogations n'ont pas encore reçu de réponse :

- * les participations extérieures (Etat, Europe, Région, Département) restent indicatives et ne sont pas connues avec précision
- * il ne devrait rester à la charge de la CCPP que 20 % du coût des travaux, soit quand même 1.7 millions d'€

En attendant, à Raville, nous faisons partie des "biens" lotis avec notre proximité d'un NRA et un réseau téléphonique cuivre en grande partie rénové.

Journal du Sivu Année 2013



effectifs au 04 – 11 – 2013

		école	village d'origine							effectifs par classe
classes			extérieur SIVU (*)	Foullign y	Guinglang e	Hémill y	Ravill e	Servign y	Villers Stoncou rt	
maternelles	petits	Raville	1	0	2	0	8	5	5	21
	moyens	Raville	1	2	2	0	5	8	3	21
	grands	Servigny	2	0	2	2	9	3	4	22
primaires	CP	Foulligny	2	2	3	3	2	3	3	18
	CE 1	Hémilly	0	1	5	1	6	3	3	20
	CE 2	Guinglange	0	0	3	1	4	4	4	16
	CM 1			1	0	3	0	4	0	8
										24
	CM 1 CM 2	Villers Stoncourt	0	1 0	0 2	0 2	4 3	1 6	2 5	8 18
Total par village			6	7	19	13	41	37	29	152

(*) il s'agit des villages de : Marange-Zondrange, Zimming, Hallering, Bionville sur Nied et Vallerange

soit, dans les

3 classes de maternelles : 64 élèves

4 classes de primaire : 88 élèves

et un **total de 152 élèves** (effectif égal à ceux de 2011 et de 2012)

Mesdames Sylviane SAGER, Ingrid MARRION et Nadine PERILLI assurent l'accueil en cas de grève des enseignants. Elles ne sont cependant que trois et quand la majorité des enseignants fait grève, comme cela a été le cas le 5 décembre, il faut faire un choix. La priorité devient alors l'accueil en maternelle où elles ont l'habitude d'opérer.

Quand, en hiver, les conditions météo empêchent le bus scolaire de passer, l'école reste ouverte à tous les enfants du village. Bien entendu, cela n'est possible que si l'enseignant ou son suppléant n'est pas empêché lui-même.

Séance du 1er mars 2013

- Compte administratif 2012
- Compte de gestion 2012
- Affectation du résultat 2012
- Budget primitif 2013
- Heures complémentaires
- Mise en route rythmes scolaires en 2013
- Salaire personnel

Séance du 12 septembre 2013

- Modification des statuts SIVU



Les nouveaux rythmes scolaires

Depuis ces dernières années, les résultats scolaires de nos élèves sont significativement en baisse. C'est pour cela que le ministre de l'éducation nationale, Vincent PEILLON, a lancé la réforme des rythmes scolaires.

Les médias ont largement commenté les conclusions de la dernière évaluation internationale effectuée sur les élèves de quinze ans où la France n'est pas en très bonne position.

Les nouveaux horaires devaient prendre effet à la rentrée scolaire en septembre 2013 sauf pour les communes qui avaient demandé un report pour l'automne 2014.

Le SIVU, après en avoir délibéré, n'a pas fait de demande d'ajournement. La réforme a donc pris effet dès cette rentrée scolaire.

De quoi s'agit-il ?

Les cours répartis auparavant sur quatre demi-journées le sont maintenant sur cinq comme cela a toujours été le cas à l'exception de ces dernières années. C'est le président Nicolas Sarkozy qui avait supprimé les cours du samedi matin faisant de nos élèves français les moins présents en classe.

L'idée du ministre, c'est de revenir à la situation antérieure et de diminuer le temps scolaire journalier, bref un nouveau rythme.

Le temps libéré en fin de journée peut éventuellement être occupé par des activités extra scolaires. Cette option facultative est entièrement à la charge de la communauté et celle-ci peut demander une participation aux parents.

Cela peut marcher dans les grandes communes où les centres d'activités ne sont pas trop éloignés des écoles. Là aussi où le potentiel de professionnels susceptibles de mener à bien ces activités existe.

On le voit bien aujourd'hui, nombreuses sont les collectivités qui ont proposé d'occuper cet espace temps avec les moyens du bord. Le personnel à qui on a confié cette mission (parfois les aides maternelles, les agents communaux) n'est pas formé pour cela et l'animation proposée est parfois sans intérêt quand elle ne tourne pas à la garderie.

Le problème est accru pour les jeunes élèves de maternelle qui se voient confiés à de trop nombreux intervenants.

Le Sivu s'est engagé dans cette réforme démocratiquement. Il a laissé le choix de la matinée de classe supplémentaire aux parents d'élèves et aux enseignants qui ont opté pour le mercredi matin.

Les cours se terminent une demi-heure plus tôt au lieu des trois quarts d'heure préconisés. Le quart d'heure gagné a été placé à la pause méridienne (entre midi). En effet, pour certains élèves, compte tenu du trajet en bus, le temps consacré au repas était trop court.

Nous n'avons pas mené l'activité extrascolaire pour plusieurs raisons. D'abord il faut trouver des locaux, la salle de classe n'est pas adaptée à toutes les animations. De plus, elle n'est pas toujours disponible en raison du soutien scolaire. Puis il faut trouver des professionnels. Nous n'avons pas énormément de possibilités au sein de nos communes. On peut trouver des animateurs un peu plus loin, sur Créhange ou Faulquemont par exemple, mais il faut savoir que le coût du déplacement atteindra le coût l'activité. Et ils ne sont pas si nombreux à vouloir se déplacer pour aller travailler moins d'une heure. Les meilleurs sont souvent pris à ces moments de la journée.

Mais il y a surtout le problème des transports. L'activité extrascolaire est facultative, voire payante, comme je l'ai dit plus haut. Les parents qui souhaitent que leurs enfants rentrent à la maison après les cours peuvent compter sur le département pour effectuer le ramassage scolaire. Mais, on nous l'a confirmé, il n'y aura pas un deuxième passage de bus le soir. C'est donc aux parents d'aller chercher les enfants après l'activité. Cela se complique donc.

On voit bien que sur cet aspect, le projet est mal ficelé et très inadapté aux structures comme la nôtre, mais pas seulement. Peut-être que cela va évoluer ? Nous le verrons bien, ce serait en tout cas souhaitable.

Le Sivu, en entrant dans la réforme, a dynamisé ses forces. La question du périscolaire était à l'ordre du jour du dernier conseil syndical. Les membres du comité ont voté pour et le Sivu devient un syndicat à la carte avec une compétence obligatoire « le scolaire » et une compétence facultative « le périscolaire ». Il faut encore que les différents conseils municipaux valident ce choix. A l'instant T, nous n'avons pas encore le retour de toutes les délibérations prises dans les différents villages.

Pourquoi une compétence optionnelle, c'est assez technique, mais pour simplifier, la commune de Villers Stoncourt appartenant à la communauté de communes de Rémilly et environs qui détient déjà cette compétence ne peut pas prendre cette option au niveau du Sivu.

Si tout va bien, et cela semble bien parti, à la rentrée prochaine, le Sivu proposera de nouveaux services, soit un accueil le matin avant la classe, la cantine à midi et un accueil le soir.

Il reste encore à organiser ce périscolaire ; nous avons le soutien indispensable des parents d'élèves et des enseignants. Sans eux, rien ne se fera. Nous sommes confiants.

Il fallait prendre le train en marche et faire un travail en amont. Les élections municipales en mars prochain aboutiront pour certaines communes à de nouveaux conseils municipaux qui devront prendre la mesure de leurs nouvelles responsabilités. Il y a les comptes administratifs, les budgets à voter et bien d'autres choses à faire encore. Cela nous ramène vite à la fin juin. Pendant les vacances rien, par expérience, ne peut s'organiser, et nous voilà déjà à la rentrée scolaire.

Il y a des forces vives dans notre structure, en témoigne la réussite de la manifestation organisée à Hémilly le vendredi 6 décembre. Bravo à tous les organisateurs.

Que nos projets se réalisent en 2014. Nous oeuvrons tous ensemble pour le bien des enfants.

Michel BAYLAC
Président du SIVU

Ecoles : comme un air de déjà vu !

Souvenons-nous, il y a 6 ans. Des pancartes dans les rues de l'un de nos villages.

Raville voulait rejoindre le nouveau groupe scolaire de Varize, Villers-Stoncourt rejoindre l'école de Rémyilly. Finalement, sur les 6 communes du SIVU, 3 n'ont pas délibéré dans les délais, 1 a voté contre les 2 retraits et 2 ont voté pour (les 2 communes concernées).

La situation s'est figée. Pour faire face aux dépenses, la participation financière des communes a augmenté de 22.9 % en 2008.

Beaucoup se sont satisfaits de cette situation jusque vers 2012. Il est alors constaté que de plus en plus de parents demandent une dérogation de secteur scolaire pour que leurs enfants puisse rejoindre une école avec périscolaire, ce qui était prévisible depuis longtemps. Par suite, les participations à verser par le SIVU aux communes d'accueil augmentent à une vitesse vertigineuse.

La réforme des rythmes scolaires a été vue par certains, à juste titre, comme l'occasion à ne pas manquer pour enfin faire bouger les choses. Celle-ci est appliquée dès la rentrée 2013, avec comme objectif la création d'un périscolaire – temporaire – à la rentrée 2014.

Malheureusement, on n'a pas voulu aborder des problèmes de fond du SIVU :

- * après le temporaire, un périscolaire définitif ?
- * sera-t-il accolé à un groupe scolaire centralisé ?
- * les 6 communes du SIVU appartiendront à terme à 2 intercommunalités (Villers Stoncourt veut rejoindre la CCPP) qui vont évoluer suivant des logiques différentes
- * A la CCPP, l'influence de l'agglomération messine, par le SCOTAM, sera de plus en plus prégnante. Comment prendre en compte le fait que plus de la moitié des élèves des écoles du SIVU viennent de Servigny les Raville et Raville et que la plupart de leurs parents vont travailler sur la zone de Metz ?
- * Le nombre des naissances va continuer de baisser (à Raville : 8 en 2008 et 2009, 4 en 2011 et 3 en 2013). Conséquences possibles ?

A l'approche des municipales de 2014, nous nous retrouvons dans la situation de 2008 : attendre que les nouvelles municipalités affichent leurs objectifs.

Décidemment, au SIVU du Haut Saint Pierre, le vieil adage
"qui n'avance pas, recule" est toujours d'actualité.

Jean-Paul BECKER

Luc Ferry a fait la leçon

Trouvez-vous qu'il fallait réformer les rythmes scolaires ?

« La décision prise en 2008 par Xavier Darcos d'instaurer la semaine des quatre jours était complètement absurde. C'était une énorme bêtise et il fallait absolument revenir à la normale. Même mon camarade Darcos soutient Peillon aujourd'hui, tout comme moi. »

Est-ce que le ministre Peillon a choisi la bonne méthode ?

« Il fait ce qu'il peut. »

Le Républicain Lorrain 07-12-2013

→ DES RÉFORMES INCESSANTES

1922 Allongement de 15 jours des vacances d'été, pour permettre la participation des enfants aux travaux agricoles.

1959 Aménagement de l'année scolaire en trois trimestres.

1969 Réduction de 30 à 27 h de la durée hebdomadaire en primaire.

1972 Mise en place de trois zones géographiques pour les vacances (sauf d'été).

1972 Le mercredi devient le jour de coupure hebdomadaire (au lieu du jeudi).

1980 Essai de calendrier en zones pour les vacances d'été.

1986 Principe de l'alternance sept semaines de classe/deux semaines de vacances (application durant un an puis retour à trois zones empêchant l'application de ce principe).

1990 Réduction de 27 à 26 h de la durée hebdomadaire en primaire.

2008 Suppression de l'école le samedi matin et réduction de l'horaire hebdomadaire à 24 h (+2 h d'aide personnalisée pour certains élèves) en primaire.

Maires de France février 2011

NB : Luc Ferry succéda à Xavier Darcos comme ministre de l'Education nationale !

SCOTAM

Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération messine

Annoncé comme un outil ayant pour objectif :
aménager harmonieusement l'espace et développer économiquement et solidairement un territoire tout en préservant les espaces naturels et agricoles, tout en assurant l'équilibre social de l'habitat, la diversité des fonctions urbaines et rurales, et tout en économisant les ressources : c'est là le grand défi du SCOT, un véritable outil de planification qui permettra de construire une cohérence territoriale durable.

Le SCOTAM apparaît de plus en plus comme un carcan qui concourra, lui aussi, à étouffer nos libertés communales.

Le périmètre du SCOTAM :

15 km de la périphérie de
l'agglomération messine
(plus de 50 000 habitants)

avec les intercommunalités
(non mises à jour
au 01-01-2014)

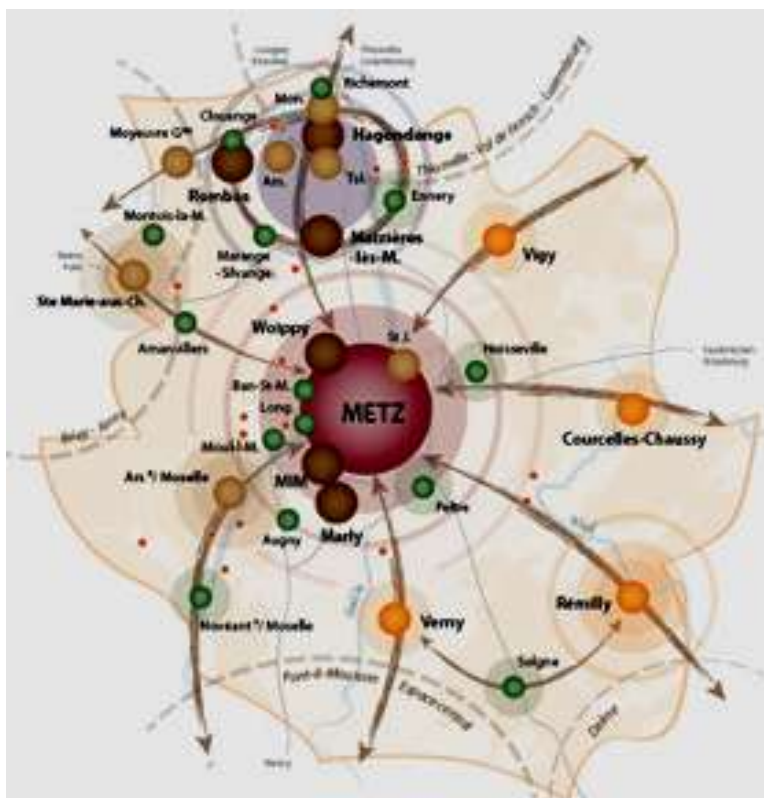


Pour atteindre l'objectif fixé, les 151 communes du territoire ont été hiérarchisées en fonction de leur niveau d'équipements et de services dits "de proximité". Puis une armature a été définie afin d'identifier les communes qui pourraient, dans l'avenir du SCOT, devenir des pôles plus importants.

Pour nous, **le pôle identifié** comme offrant un niveau **de services structurant**, pour lui-même et également pour les communes environnantes **est Courcelles-Chaussy**. A priori, il est envisagé comme constituant le socle de la vie locale.

Est-ce un hasard si Courcelles-Chaussy est aussi annoncé comme le bureau centralisateur du nouveau canton du Pays Messin ?

Il faut alors en examiner **les conséquences** possibles,
en particulier **au niveau de nos écoles !**



Les pôles et leurs zones d'influence, avec la ville de Metz qui doit "jouer un rôle majeur dans l'attractivité du territoire".

Première impression : le rapport de présentation comporte 8 tomes avec plus de 800 pages. A tout moment, on a comme le sentiment d'un fourre-tout, avec comme alibi la loi Grenelle II de l'environnement (12 juillet 2010) qui permet d'imposer des contraintes diverses.

On peut lire, par exemple, dans "le porté à connaissance" au sujet des transports : "le défi consistera à modifier le comportement des individus". Lors d'une réunion "d'information" une personne d'un cabinet parisien spécialisé est venu nous expliquer, avec tout le sérieux nécessaire, que "bientôt" dans nos campagnes profondes nous allons être condamnés à nous déplacer en vélo ... électrique, car il n'y aura plus de pétrole..

Pour nous, la contrainte la plus pénalisante sera sans conteste le volet **urbanisme**.

On retrouve la même culpabilisation de nos campagnes dans le SCOTAM et le projet de loi pour "l'Accès au Logement et à Urbanisme Rénové" (ALUR) : trop de terres agricoles disparaissent chaque année, et ce serait de notre faute. Il faut donc rendre incontournable, voire obligatoire, la densification des zones urbanisées et empêcher au maximum la construction dans les espaces naturels et agricoles. Il est, par exemple, prévu que, dès 2014, les territoires non couverts par un SCOT ne pourront plus ouvrir de nouvelles zones à urbaniser. De même la taille minimale des terrains constructibles serait supprimée, où elle existe. Le SCOTAM prévoit, quand à lui une taille moyenne maximale de ces terrains. Mais est-il judicieux de soumettre tous les territoires à la même règle ? Cette notion de densité risque, à juste titre, de ne pas être acceptée par les habitants de nos villages.

A Raville, la carte communale a été révisée, et ce, vu les objectifs ci-dessus, pour longtemps. Les terrains de la réserve foncière communale ont été placés en zone A (constructible). Dans les différentes enquêtes, ils ont été déclarés en friche, donc plus à utilisation agricole. On peut juste regretter que l'auteur du projet qui a conduit à la deuxième révision (suite à une erreur de classement dans la zone orange du Plan de Prévention du Risque Inondations) n'a pas poursuivi dans son intention de rénovation d'un bâtiment existant.

Cette même loi ALUR prévoit la "modernisation" des cartes communales. Alors, les EPCI (par exemple : communautés de communes) en auraient automatiquement la compétence déléguée (actuellement les députés et sénateurs sont uniquement en désaccord sur les seuils de minorité de blocage en cas d'opposition des communes). Serons-nous concernés ?

Dans le même temps, la délivrance des autorisations d'urbanisme incombera aux communes (actuellement le maire de Raville signe les actes au nom de l'Etat et en cas de litige, c'est le Préfet qui tranche). Problème : qui instruira les dossiers car les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires = DDT, ex DDE) ne seront plus mis à disposition (gratuitement) des communes appartenant à un groupement de plus de 10 000 habitants à partir du 1^{er} juillet 2015 (la CCPP compte environ 12 500 habitants).

Jean François alerte les petites communes

Jean François, le conseiller général du canton de Verny, vient d'écrire à tous les maires de son canton pour attirer leur attention sur certaines dispositions du Scotam (schéma de cohérence territoriale de l'agglomération messine).
« Sous prétexte de lutter contre l'étalement urbain, il est imposé de réduire drastiquement le nombre de constructions dans les communes rurales et périurbaines, explique l'élu dans son courrier. Aucun maire ne peut accepter une telle disposition qui serait lourde de conséquences pour la pérennité des services publics locaux (écoles, activités périscolaires, petite enfance etc.). Il en serait de même pour le maintien du commerce local de proximité. »

Le Scotam veille à l'équilibre ville-campagne

Le syndicat mixte du Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération messine (Scotam) surveille de près ces villages-champignons.

Encore plus concrètement, les prévisions n'envisagent qu'une augmentation de la population de l'agglomération messine de 20 000 habitants pour les 20 prochaines années, soit 30 000 logements à construire ou reconstruire. Mais, nombre de personnes ne veulent (peuvent ?) aller en centre ville. A qui la faute ?

Il faut donc les obliger à y revenir. Pour cela un postulat (indiscutable) a été posé : *revitalisation des centres villes*. Comment ? En "quantifiant" les possibilités de construction dans nos villages.

Et pour cela :

En l'absence d'une politique intercommunale de l'habitat, chaque commune se verra attribuer un objectif fourchette sans que l'objectif minimal ne puisse être en deçà de la production de logements nécessaire au maintien de la population sur la commune.

Seront considérés comme nouveaux logements et pourront donc contribuer à satisfaire, à ce titre, les objectifs fixés par le SCOTAM : les logements créés dans les constructions neuves, les logements issus du changement de destination d'une construction existante, les logements résultant de la division de logements plus grands, la remise sur le marché de logements vacants depuis plusieurs années.

Les nouveaux logements devront prioritairement s'installer dans le tissu urbain avant d'envisager toute extension urbaine.

Répartition des objectifs de production de logements à l'horizon 2032
par EPCI

	Ville centre	Pôles urbains d'équilibre	Centres urbains de services	Bourgs centres	Pôles relais	Pôles de proximité	Non polarisées	Total général
CC Aéroport	-	-	-	-	-	-	50	50
CC Haut Chemin	-	-	-	186	-	-	221	407
CC Maizières	-	847	-	-	116	269	248	1479
CC Pays de Pange	-	-	-	405	-	63	412	880
CC Rémillly	-	-	-	328	-	-	139	467
CC Sillon Mosellan	-	834	1063	-	140	132	30	2198
CC Val Saint Pierre	-	-	-	-	143	-	133	276
CC Vernois	-	-	-	267	68	50	275	660
CCPOM	-	853	1874	-	908	-	413	4047
CCVM	-	-	-	-	157	349	90	597
Metz Métropole	10810	3945	700	-	1635	639	1170	18899
Total général	10810	6479	3636	1186	3167	1502	3181	

dans la CCPP

	Enveloppe "armature"	Enveloppe "transport"	TOTAL	Objectif communal net
Bazoncourt	25 logts	-	25 logts	20 - 30 logts
Coincy	16 logts	-	16 logts	< 20 logts
Colligny	17 logts	-	17 logts	< 20 logts
Courcelles-Chaussy	367 logts	38 logts	405 logts	400 - 450 logts
Courcelles-sur-Nied	49 logts	14 logts	63 logts	50 - 70 logts
Maizeroy	14 logts	-	14 logts	< 20 logts
Maizery	7 logts	-	7 logts	< 20 logts
Marsilly	23 logts	-	23 logts	20 - 30 logts
Montoy-Flanville	60 logts	-	60 logts	50 - 70 logts
Ogy	28 logts	-	28 logts	20 - 30 logts
Pange	47 logts	-	47 logts	30 - 50 logts
Raville	13 logts	-	13 logts	< 20 logts
Retonfey	68 logts	-	68 logts	50 - 70 logts
Sanry-sur-Nied	16 logts	4 logts	20 logts	20 - 30 logts
Servigny-lès-Raville	19 logts	-	19 logts	< 20 logts
Silly-sur-Nied	37 logts	-	37 logts	30 - 50 logts
Sorbey	18 logts	-	18 logts	< 20 logts

En regardant autour de nous, on peut estimer qu'il y a au moins 15 sites potentiels de logements, suivant le SCOTAM, dans la partie actuellement agglomérée de Raville. Mais sont-ils disponibles pour une utilisation à moyen terme ? Aux dernières nouvelles, chaque propriétaire serait encore libre de disposer de son bien quand et comme bon lui semble, même si on voit apparaître çà et là des tentatives de contraintes diverses.

Combien reste-t-il alors de logements possibles pour ailleurs ?

Pourra-t-on faire comprendre aux décideurs citoyens que si on ne peut plus construire chez nous, les gens traverseront la Nied et iront dans les villages voisins ?

La municipalité risque de se trouver dans un dilemme : comment attribuer les "droits" à construire issus du tableau ci-dessus ? La "modernisation" des cartes communales envisagée dans la loi ALUR conduira-t-elle à sortir de la zone constructible les terrains de la zone non agglomérée du village insuffisamment desservis par les réseaux ?

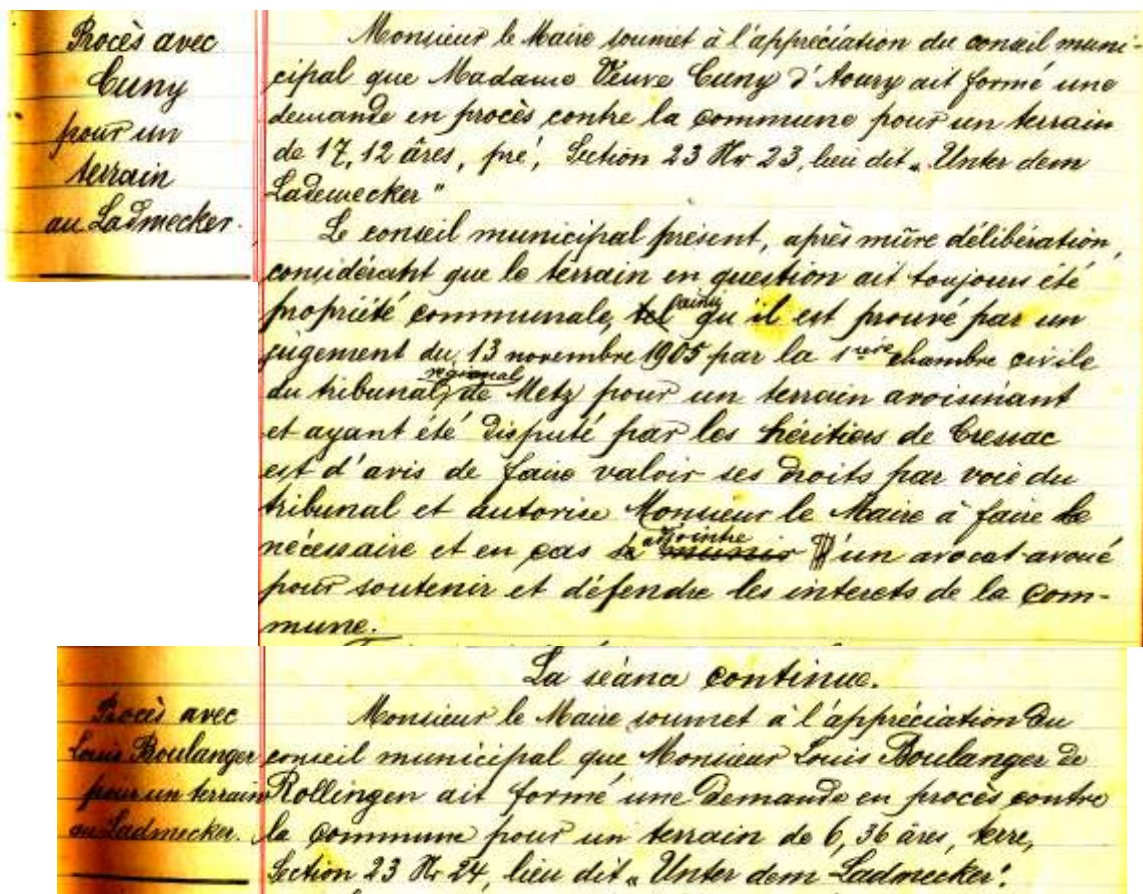


Retour dans le passé :

extraits du registre des délibérations du conseil municipal de Raville

Il y a 100 ans

Lors de la séance du 1^{er} juin 1913 les conseillers municipaux avaient décidé de ne pas faire inscrire les terrains communaux au Livre Foncier (voir : RAVILLE, janvier 2013). Aucune explication n'était notée dans le registre. On peut peut-être en trouver des raisons dans le compte-rendu de la séance du 13 février 2014 : des contestations de propriétés sont encore en cours.



Chemin de servitude en cinq fontaines.

La séance continue.

Monsieur le Maire soumet à l'appréciation du conseil municipal qu'au lieu dit, "Cinq fontaines" la commune possède un droit de passage pour voitures pour les portions de Meckin, dans une pièce de terre appartenant à Madame Œuvre Cuny d'Augy. La pièce de terre en question, ayant été jadis propriété de la commune, avait été vendue en l'année 1847, le 2 juin à Monsieur Birhans Barthelmy de Rollingen, ^{lequel a revendu à Monsieur Cyrille Cuny} sur le contrat de vente il était expressément stipulé que la pièce vendue devait un chemin pour les portions de Meckin. De

Madame Cuny vient d'entourer ce terrain sans laisser aucun passage. Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer dans cette affaire, vu qu'une lettre recommandée envoyée par lui à Madame Cuny a été sans aucun résultat.

Le conseil municipal présent, après mûre délibération, déclare qu'il y a lieu d'inviter Madame Cuny d'Augy par voie de sommation à rendre à la commune le droit de passage pour les portions communales à la limite du ban de Serigny comme il a toujours existé au plus tard jusqu'au 25 du mois est, sinon de lui intenter une action judiciaire et en ce cas faire le nécessaire et s'adjointe un avocat avoué pour soutenir et défendre les intérêts de la commune.

On peut constater qu'il y a (déjà !) aussi, des situations d'accaparement de chemins

En cette année, **centenaire du début de la "Grande Guerre"**, on peut rechercher des indications sur ses incidences à RAVILLE

27 Comme place désignée pour des soldats tombés, la belle place libre derrière la sacristie et le chœur de l'église, à droite en entrant est choisie.

(séance du 25 octobre 1914)

Apparemment, aucun soldat n'y a été inhumé. Pourtant, sur la plaque commémorative posée à l'entrée de l'église, il y a 10 morts : où sont-ils ?

Cette "belle place" dans le cimetière était-elle déjà appelée le "carré des pendus" ?

C'est là qu'étaient enterrées toutes les personnes auxquelles l'Eglise refusait des funérailles chrétiennes (en majorité des suicidés).

Vote de l'augmentation pour les secours aux familles des militaires

Monsieur le Maire soumet à l'appréciation du conseil municipal présent la circulaire de Monsieur le Directeur d'arrondissement du 4 novembre 1914 n° 467661, concernant le supplément à verser par la commune pour le secours des familles dont les chefs sont dans l'armée. ~~La part de notre commune est portée par mois~~ Le conseil municipal présent, vu cette présentation, vote l'augmentation fixée par la commission le 4 août 1914 à verser par les communes intéressées comme supplément du secours aux familles de ceux qui sont dans l'armée, prévu par le § 5 de la loi du 28 février 1888. La somme sera couverte par les excédants de recettes du budget.

(séance du 6 décembre 1914)

Aucune indication sur le nombre de familles concernées et sur la charge à supporter par la commune. Est-elle négligeable ou conséquente ?

Il faut se souvenir que la notion de soutien de famille n'était pas prise en compte par l'armée qui avait alors besoin de beaucoup d'hommes.

Tous étaient mobilisés et les femmes devaient gérer le quotidien de la famille.

Pour la commune, un accroissement de la charge administrative :

Vote de 20 fr. pour frais de bureau au greffier en surplus pour l'exercice 1914.

Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal vote ad. chap. 1 titre 8 du budget pour l'exercice 1914 la somme de 20 fr., à verser en surplus au secrétaire de la mairie à cause de plus grandes dépenses pour frais de bureau pendant la guerre actuelle. Cette augmentation est unique et seulement pour l'exercice 1914.

Amf. 17.11.14
M. Cocher.

(séance du 6 décembre 1914)

A noter : c'est la 1^{ère} délibération portant mention (en bas à gauche) de son approbation par ??

A partir de 1915, le registre des délibérations n'est plus exploitable : les comptes-rendus sont rédigés en allemand. Dans notre village, il ne reste plus personne capable d'en déchiffrer le style d'écriture (gothique ? spitz ?).

Par la suite, le premier compte-rendu à nouveau en français date du 28 novembre 1918 : c'est la séance de reconstitution du conseil municipal.

On ne trouve aucune mention d'élection des conseillers municipaux.

Mais, sur une feuille volante qui semble être un brouillon de délibération, on peut lire :

Siège de la réu-
nion du conseil
municipal de
18 novembre 1918.

Commune de Raville.

Reconstitution du conseil munic.

Le conseil municipal de la
Commune de Raville s'est réuni
aujourd'hui 18 novembre 1918 sous
la présidence de l'honorable H. Cardel maire
pour la reconstitution du conseil
municipal.

Sont présents : M. Cardel maire, Becker
adjoint, Bertrand Wolphe, Becker Heure
Borde Jrs. Lemoine J.B. - Velter Edm
Vétérin Haurion - Cardel Adolphe.

Puis, plus loin, les traces de ce qui ressemble à un règlement de comptes : l'ancien maire –
douteux – est "éliminé". Il préside toutefois la séance.

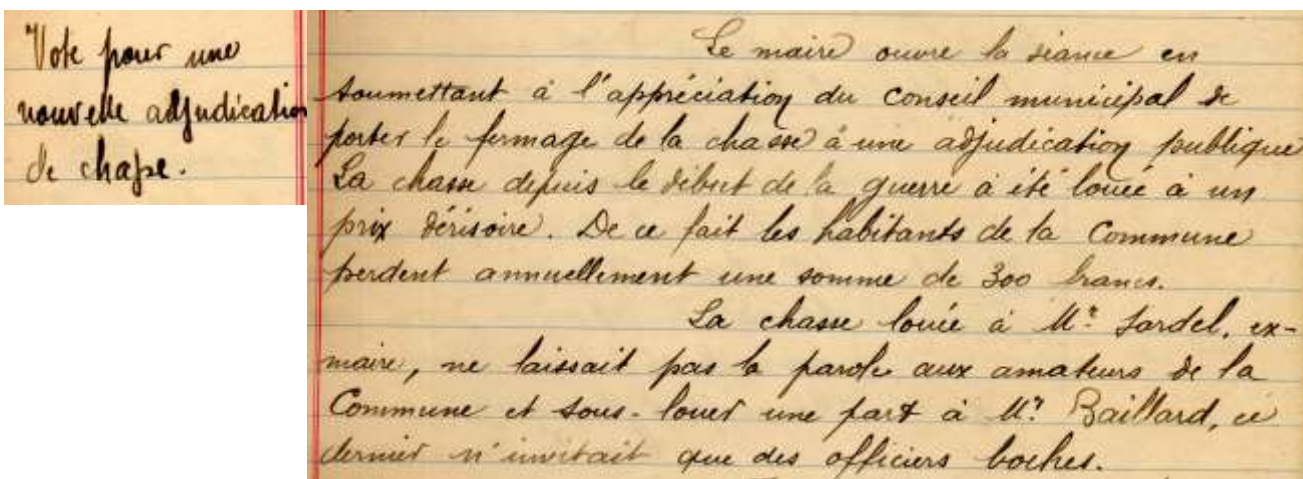
Après lecture ^{le conseil réuni} de la délibération, les ~~conseillers~~ ~~élimi-~~
~~nés~~ M. Cardel ~~maire~~, a été
éliminé du conseil municipal
comme douteux/et monsieur.

Mais ceci avait été préparé "dans un local privé" :

Les présents
convoqués ensemble
à ce que les anciens
conseillers restèrent
en fonctions.
Vu qu'il manquait
des conseillers.

Les anciens conseillers
s'étant réunis avant l'ouver-
ture de la séance dans un
local privé ^{et s'étant désigné} ~~un~~ ~~désigné~~ ~~à~~
comme nouveaux conseillers.

Moins d'un mois et demi plus tard, l'ambiance doit toujours être délétère à Raville :



(séance du 5 janvier 1919)

La guerre a laissé des traces ... au moins dans les mentalités!

On ne peut que faire le rapprochement avec l'après 2^e guerre mondiale. Les expulsés et ceux qui sont restés. Les accusations, souvent sans fondements réels mais guidées plutôt par la jalousie, des soupçons de collaboration.

Dans les années qui suivront, la commune sera spoliée d'une partie de son patrimoine foncier suite à des "manœuvres" pas très claires. Questionnés, les anciens éludaient le sujet.

On peut retenir que 22 ha de terres situées sur le ban de Hémilly ont été vendues en 1920 sous le motif qu'elles ne servaient pas aux habitants du village. Il a d'abord été envisagé d'utiliser une partie du produit de cette vente pour le fonctionnement de la commune - on ne connaît pas l'état réel de ses finances à la fin de la guerre -. Devant l'opposition du Préfet, il est décidé d'envisager l'achat "de la même superficie de terres sur le ban de Raville". En 1922, 7 ha 30 a sont mis en vente. Le conseil municipal décide de s'en porter acquéreur, mais la rumeur dit que le maire d'alors a "oublié" d'aller à l'adjudication. L'argent de la vente des 22 ha a par la suite été placé en bons du Trésor. La somme s'est dévaluée jusqu'à la perte totale de sa valeur dans les années 1980.

Toujours pour l'ambiance : à la fin de l'année suivante, 1923, il est constaté que 3 séances successives du conseil municipal sont annulées faute de quorum.

Il y a 50 ans

Seulement les 4 séances obligatoires du conseil municipal, et les comptes-rendus tiennent tous sur 2 pages !

Les intérêts moratoires pour cause de paiement tardif n'étaient alors pas connus (actuellement, le délai global de paiement est de 30 jours : 20 jours pour le maire, y compris le temps de vérification des factures ; 10 jours pour le receveur municipal).



(séance du 26 juin 1964)

A la séance du 02 novembre 1964 :

Terrain Granddier.
Le Conseil Municipal décide de ne pas vendre le terrain de la maison Granddier pour le moment.

maison achetée suite à "l'opération puces" (voir RAVILLE, janvier 2012, p. 10 et 11) puis démolie (1, rue des Rentiers)

Heures de classe
Le Conseil Municipal décide de fixer les heures de classe des congés de Toussain aux congés de Pâques de 8h30 à 14h30 et de 13h30 à 16h30 et de maintenir de 8h à 16h en dehors de cette période.

les horaires été – hiver étaient évidents

Pollution de la Nied
Le Conseil Municipal se référant à la délibération du 7 octobre 1962, concernant la pollution accidentelle de la Nied du 2 septembre 1962,
- prend acte de la lettre du 18 septembre 1964, par laquelle les H.B.L. offrent à la commune une somme de 800F.
- décide de voter en recette au chapitre 79 la somme de 800F.
- admet que la commune a le devoir de se substituer aux H.B.L. pour le cas où un riverain réclamerait des dommages, à condition que cela ne greève en rien le budget communal.
Mouton
Bislat

quelle différence avec la situation actuelle en cas de pollution. On peut se demander qui est le coupable :

- * les H B L qui "offrent"
- * la commune qui "a le devoir"

le Mont Saint Pierre

Culminant à 325 m, même si n'est pas le point le plus haut de la contrée (les fermes de Plappecourt, commune de Varize, sont à 333 m), la butte du Mont Saint Pierre domine le paysage local.



Un site ancien

La tradition rapporte qu'il y avait en ce point haut un temple païen dédié au soleil.

Dans un mémoire de 1770 concernant la paroisse et les églises du Ban Saint Pierre, rédigé par le curé du lieu, on peut lire (extraits) :

"La paroisse du Ban Saint Pierre est composée de trois villages : Stoncourt, Viller, Aoury et l'église paroissiale se trouve sur une haute montagne. Dans la paroisse il y a 84 ménages pour 401 âmes et 262 communians. L'église du mont Saint Pierre est l'une des plus anciennes du diocèse et sa décadence dénote sa vétusté. Elle est seule, isolée, sans aucune habitation, sujette à être volée, d'un froid, même pendant l'été, et d'une humidité si grande que les livres et les ornements s'y gâtent en peu de temps.

A côté d'elle, un vestibule, construit en 1748, couvert seulement de tuiles, avec une grande porte qui ne ferme point. Ce lieu est plutôt sujet de scandale que de dévotion par les assemblées qui s'y font et les discours qui s'y tiennent, quand le temps le permet, en attendant que le reste du peuple soit arrivé pour commencer l'office. Au bout de ce vestibule, il y a une chambrette pour y loger un gardien. Aucun ne veut y rester. Derrière elle, il y a une petite écurie pour mettre à couvert le cheval du curé lorsqu'il officie, étant impossible qu'il aille là haut à pied pour faire ses fonctions. L'église et le vestibule sont entourés d'un grand cimetière qui est fermé de mauvaises palissades, dont plusieurs manquent parce qu'on les prend pour brûler. De sorte que les chevaux et autres bestiaux viennent y pâturer hardiment de jour et de nuit. C'est une chose honteuse de voir un cimetière non seulement pâturé, mais rempli jusque sur les tombes et les croix d'immondices de chevaux, de vaches et de brebis".

La situation ne pouvant perdurer, trois scénarios sont envisagés :

* réhabiliter le bâtiment et l'agrandir, mais au prix d'énormes difficultés dues à sa situation sur la butte sans chemin carrossable et à son éloignement des habitations

* réhabiliter la chapelle de Saint Barthélemy qui se trouve à Stoncourt, tout en l'agrandissant elle aussi

* reconstruire une nouvelle église dans l'un des villages.

Les discussions semblent avoir été animées : le rédacteur du mémoire relate les arguments avancés par les uns et les autres. Avec, en guise de conclusion :

"l'habitude chés le paysan surtout, produit un entêtement qui n'admet aucune raison ny aucune ... qu'il sera difficile de vaincre. Si on les consulte ou si l'on demande leur consentement, l'on ne trouvera que division et il n'y aura jamais rien de décidé. ... Il faut donc une autorité absolue qui décide et qui ordonne ce qui sera le plus commode et le plus convenable".

Les vicissitudes de l'éloignement

Finalement la vieille église est rasée en 1854. Une nouvelle église est construite à Villers (du côté de Stoncourt) et inaugurée en 1856.

Toutefois, une chapelle commémorative est construite sur l'emplacement de l'ancienne église en 1865.

L'abandon

Le site n'est plus entretenu. Peu à peu il retourne à l'état sauvage et est envahi de broussailles. La chapelle tombe en délabrement.

Pourtant, en 1937, la chapelle et les arbres remarquables font que l'ensemble est classé en site naturel.

Le renouveau

A partir des années 1970, sous l'impulsion de l'abbé FAUVEAU, curé de Villers-Stoncourt, le site est remis en valeur.

La chapelle est restaurée en 1975 et une porte en fer forgé fournie par le centre de post cure de La Fontenelle à Maizeroy.

Les tombes restantes de l'ancien cimetière sont regroupées dans un carré près de la chapelle



L'abbé FAUVEAU, ex-aumônier de la 2^e D. B. fait aussi ériger un mémorial : une croix de Lorraine. Celle-ci est dressée pour rappeler le souvenir de tous les combattants lorrains de la 2^e guerre mondiale. Sur son socle, une plaque rappelle le serment de Koufra du Maréchal LECLERC (1^{er} mars 1941).

Après quelques péripéties, elle est inaugurée le 20 juin 1976.

Dans le but de maintenir la mémoire de ceux qui ont répondu à l'appel du Général De Gaulle du 18 juin 1940 et qui ont participé à la libération du territoire, et de façon plus générale de tous les combattants de 1939 – 45, l'Association du Mémorial Lorrain du Haut Saint Pierre est créée en 1986. Elle vise aussi à contribuer à l'entretien du site et du Mémorial.

Chaque année elle célèbre le Mémorial Day Américain (en 2014 : le 24 mai).

Un regret : suite aux réorganisations des Armées, il n'y a plus de détachements militaires, ni français, ni américain. A terme, cette manifestation deviendra de plus en plus "civile". Depuis quelques années, les élèves des écoles du regroupement du Haut Saint Pierre y participent activement.

Cette année, elle commémorera aussi le 70^e anniversaire du débarquement en Provence le 15 août.

La commune de Villers-Stoncourt continue l'entretien du site (fauchage, plantations nouvelles) et son aménagement : construction d'une route pour accéder au sommet de la butte, installation de tables et de bancs, et, en 2012, pose de 2 tables d'orientation sur lesquelles sont repérés les villages des alentours ainsi que des sites militaires, religieux ou touristiques.



La table, du côté est du plateau, à proximité du Mémorial, avec vue sur le village de Villers-Stoncourt.

A l'horizon, les côtes de Moselle.

La table, du côté ouest, avec vue en direction de Raville.

A droite, le bois de Machecourt.

A l'arrière, au milieu, le bois du Combeuche.



Sommaire

Le ciel n'aide
jamais
l'homme qui ne veut pas agir

Sophocle

*Le pessimiste
est condamné
à être
spectateur*

Goethe



page 1 : Editorial

page 2 : Etat civil 2013 - bienvenue à Raville

page 5 : En vrac :

populations légales
recensement de 2013
changement d'utilisation des propriétés
carte grise : changement d'adresse
"bon père de famille"
rue des trois cantons

page 7 : Domaine communal

page 10 : Assainissement

page 11 : Finances

Evolution de la dette

page 14 : Le très haut débit pour tous ?

page 16 : Journal du SIVU : année 2013

(par Michel BAYLAC)

Ecoles : comme un air de déjà vu !

page 20 : SCOTAM

page 24 : Retour dans le passé : il y a 100 ans
il y a 50 ans

page 30 : Près de chez nous ...

le Mont Saint Pierre

Rédigé par Jean-Paul BECKER
Maire de RAVILLE

Entre le passé
où sont nos souvenirs,
et l'avenir
où sont nos espérances,
il y a le présent
où sont nos devoirs.

Henri Lacordère